

Encadrement de Chantier Initial Formation Préalable

Amiante Sous-Section 3

Retrait ou Encapsulation d'amiante ou de matériaux, d'équipements et de matériels ou d'articles en contenant selon l'arrêté du 23 février et du décret du 4 mai 2012 et selon l'Arrêté du 29 décembre 2009

Objectifs

À l'issue de cette action de formation, le participant aura pris conscience de l'importance des risques liés à l'amiante et il sera capable sous la responsabilité de l'encadrement technique :

- de maîtriser l'organisation, la sécurité et le déroulement d'un chantier de traitement de l'amiante en place, de l'installation au repli du chantier,
- de faire appliquer les modes opératoires et travailler en sécurité ses collaborateurs,
- de rendre compte à l'encadrement technique en cas de difficultés particulières ou d'éléments nouveaux.

Personnes Concernées

Personnel d'encadrement de chantier ayant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le plan de retrait ou de confinement, ou le mode opératoire, **âgé de 18 ans et titulaire d'un contrat à durée indéterminée.**

Prérequis

- Être titulaire à l'entrée en formation d'un certificat médical d'aptitude aux travaux liés au retrait et au confinement de l'amiante de moins de deux ans
- Maîtriser le français (lecture, écriture)
- Savoir utiliser la calculatrice et maîtriser : les 4 opérations courantes, les calculs de base (surface – volume) et l'extraction de racine carrée

Durée

10 jours (70 heures).

Validation de la Formation

À l'issue de la formation théorique et pratique, le participant passera l'examen permettant d'évaluer les connaissances et la capacité à réaliser des travaux de retrait ou d'en capsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements et de matériels ou d'articles ou de matériaux en contenant.

Cet examen comporte :

- Évaluation théorique (20 mn sous forme de QCM).
- Évaluation pratique de 3 h en continu à partir d'une mise en situation concrète sur chantier fictif et d'un entretien oral.

Si les tests sont concluants, délivrance d'une ATTESTATION DE COMPÉTENCE et d'un certificat FORPREV

Si les résultats sont négatifs, délivrance d'une attestation de participation

Contenu Formation

Connaître le Risque Amiante

- Identifier le danger amiante :
- Connaître les exigences de la réglementation « Travail »

Mettre en œuvre les mesures de prévention adaptées

- Organiser la prévention sur le chantier
- Appliquer le plan de retrait
- Faire appliquer les procédures et engager les moyens prévus pour assurer la sécurité, de l'installation au repli du chantier

Repérer les situations anormales, et référer à l'encadrement technique en cas de difficultés particulières

Manager la Prévention des Risques

Recyclage

Un premier recyclage **de 2 jours sera effectué au plus tard six mois à compter de la délivrance** de l'attestation lors de la formation initiale, les recyclages suivants d'une durée de **2 jours seront effectués au plus tard trois ans** à compter de la délivrance de l'attestation lors du recyclage précédent.

Équipement de Sécurité

Tout stagiaire **doit être muni obligatoirement** de ses vêtements de travail, d'un casque, de gants anti-coupures type 5 et de ses chaussures de sécurité, **En l'absence de ces équipements de protection individuels, le stagiaire ne sera pas admis au stage**